

HORAIRE

Dimanche 9h30: Eucharistie dominicale

CURÉ

Père Fernando Ferrera c.m.f, administrateur.....873-200-4066

VICAIRE

Père Joby Antony Palukunnel c.m.f.
Raymond Goyette d.p.

CATÉCHÈSE

Nicolas Poulin, catéchète.....819-432-3637

SECRÉTAIRE

Josée Trudel.....819-562-6468

CONSEIL DE FABRIQUE

Jacqueline Maher, présidente de l'assemblée de fabrique.....819-564-8378
Denis Demers, marguillier, responsable des travaux d'entretien..819-562-4103
Nicole Huppé Bilodeau, marguillière,819-565-1352
France Tardif, marguillière, secrétaire de l'assemblée.....819-832-4721
Diane Talbot, marguillière, en charge du presbytère.....819-562-2086
Stephen McElreavy, marguillier.....819-569-0413
Stanley Boucher, marguillier, responsable gestion du cimetière...819-566-1947

CONSEIL PAROISSIAL DE PASTORALE (C.P.P.)

Jacqueline Maher, linge liturgique, appels, quête et décoration ..819-564-8378
France Tardif Beaudoin.....819-832-4741
Alphonse Bouffard, Chevaliers de Colomb.....819-346-6419
Ghislaine Bouffard, décoration.....819-346-6419
Cécile Lavallière, liturgie et baptêmes d'enfants, sacristine819-832-1432
Stephen McElreavy, animation, site web, feuillet paroissial819-569-0413
Nicolas Poulin, catéchèse d'éveil et d'initiation à la foi819-432-3637
Suzanne Rodrigue, ménage de l'église, communion aux malades.819-565-9002

AUTRES

Chevaliers de Colomb - Normand Fréchette819-565-2871
Club FADOQ - Bertrand Ash.....819-562-0290
Cuisine collective - Manon Saint-Louis.....819-829-2017
Comité d'initiation sacramentelle - Nicolas Poulin.....819-432-3637



CHEVALIERS DE COLOMB
Conseil 11929 d'Ascot Corner
GRAND CHEVALIER
Normand Fréchette, 819-565-2871



STEVE & ELKAS
RÉSIDENCE FUNÉRAIRE
CRÉMATOIRIUM
Pour les familles de la région, par une famille d'ici.
819 565-1155 • steveelkas.com



IGA East Angus
150 rue Angus Sud
East Angus 819-832-2449
Couture Fleurimont
2240 rue King Est
Fleurimont 819-566-8282



AIR Estrie
819-446-2726
NETTOYAGE DE CONDUITS DE VENTILATION, AIR CLIMATISÉS ET UNITÉS MURALES.



MARTIN HALLÉE
DISTINCTION REMBOURRAGE
819-563-8018



Distributions Payeur inc. www.payeur.com
MEILLEUR VENDEUR AU CANADA
CANADA'S BEST SELLER
KIOTI
5379 route 112
Ascot Corner (Qc)
Martin Paré PDG
819-821-2015



familiprix
819-791-5226
5543 route 112
Ascot Corner, QC
+ santé



Chouinard & Fils
Mazout • Diesel • Essence
Réservoirs commerciaux
www.pierrechouinard.com
24h / 7 jours
Nous carburons à votre satisfaction! Sans frais: 1 877 369-5180 819 569-5180



Feuillet paroissial

3 juillet 2022

PAROISSE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA D'ASCOT CORNER

5661, rue Principale, Ascot Corner, QC JOB 1A0

Secrétariat: Tél 819-562-6468

Fax 819-562-6468

Visitez notre site web: paroissesaintstanislas.com

14ème dimanche du Temps Ordinaire - Année C



« Votre paix ira reposer sur lui » (Lc 10, 1-12.17-20)

FEUILLET PAROISSIAL - 3 juillet 2022
14ème dimanche du Temps Ordinaire - Année C

LAMPES DU SANCTUAIRE :

Marcel Roy

Paroissiens

Marjolaine Roberge - 31 juillet 2022

INTENTIONS DE MESSES POUR NOS DÉFUNTS

Dimanche le 3 juillet à 9h30

Marcel Roy par Albert Blais

Jim et Germaine McElreavy par Parents et amis

Dimanche le 10 juillet à 9h30

Armand, Lilianne et Diane Roy par Marcel Roy

Ange-Aimée Payeur par Parents et amis États-Unis

Dimanche le 17 juillet à 9h30

Jean-Hubert Talbot par Diane Talbot

Irena Côté-Dion par Ses enfants

Dimanche le 24 juillet à 9h30

Louida Payeur par Parents et Amis (Anne)

Dimanche le 31 juillet à 9h30

Marjolaine Roberge par Josée et Marie-Claire

HORAIRE DE DISPONIBILITÉ DU NOUVEAU PRÊTRE DE L'ÉGLISE SAINT-STANISLAS

Le Père Fernando Ferrera pourra vous rencontrer au Presbytère les jeudis après-midi de 13h à 17h, ou à la paroisse Notre-Dame-de-la-Protection à d'autres moments.

Merci de prendre rendez-vous au préalable

Père Fernando, Cellulaire : 873 200-4066

courriel : josefer1966@gmail.com

LES DIMANCHES † 9h 30 Eucharistie dominicale

LES SAMEDIS † Seulement sur réservation pour cérémonies privées

Secrétariat 819 562-6468 (présence 1 jour semaine)

courriel : paroissesaint-stanislas@videotron.ca

Du ventre de la mère au ventre de la terre.

Un été de rage. Voilà ce que nous promettent les pro-avortements qui ont perdu une bataille cette semaine lorsque les juges de la Cour Suprême des États-Unis ont annoncé qu'ils renversaient à 6 oui contre 3 non la décision qui avait été prise lors du fameux procès connu sous le nom de Roe vs Wade.

Mais qu'est-ce donc que Roe vs Wade.

En 1970, Jane Roe (un nom fictif utilisé par Norma McCorvey pour protéger son identité) avait intenté une action en justice contre Henry Wade, le procureur du comté de Dallas, au Texas, où elle résidait, contestant une loi du Texas rendant l'avortement illégal sauf sous l'ordre d'un médecin pour sauver la vie d'une femme.

L'argumentation de son avocate, Sarah Weddington, s'appuyait sur le manque de précision des lois anti-avortement du Texas, sur leurs contradictions avec les premier, quatrième, cinquième, neuvième et quatorzième amendements de la Constitution des États-Unis.

Jane Roe avait alors perdu son procès devant la cour de district mais Weddington interjeta appel.

La Cour suprême se saisit du dossier et les débats eurent lieu le 13 décembre 1971. La Cour déclare la loi anti-avortement du Texas comme trop vague.

Certains juges de la Cour souhaitent revoir le dossier et le Chief Justice Burger accède à cette requête et une date est fixée au 11 octobre 1972.

La question était:

La Constitution reconnaît-elle le droit d'une femme d'interrompre sa grossesse par un avortement ?

La décision avait été rendu à 7 oui contre 2 non.

Selon le jugement rendu, la loi du Texas contestée dans cette affaire avait violé le quatorzième amendement: le choix d'une femme enceinte de se faire avorter est un "droit fondamental à la vie privée". Cependant, ce droit est mis en balance avec les intérêts du gouvernement à protéger la santé des femmes et à protéger « le potentiel de la vie humaine ». Une loi d'État qui interdit largement l'avortement sans égard au stade de la grossesse ou à d'autres intérêts viole ce droit. Bien que l'État ait des intérêts légitimes à protéger la santé des femmes enceintes et le « potentiel de vie humaine », le poids relatif de chacun de ces intérêts varie au cours de la grossesse, et la loi doit tenir compte de cette variabilité. Au cours du premier trimestre de la grossesse, l'État ne peut réglementer la décision d'avortement ; seule la femme enceinte et son médecin traitant peuvent prendre cette décision. Au cours du deuxième trimestre, l'État peut imposer des réglementations sur l'avortement raisonnablement liées à la santé maternelle. Au troisième trimestre, une fois que le fœtus atteint le point de "viabilité", un État peut réglementer les avortements ou les interdire entièrement, tant que les lois contiennent des exceptions pour les cas où l'avortement est nécessaire pour sauver la vie ou la santé de la mère.

Les juges Byron White et William H. Rehnquist écrivent des opinions opposées. Le juge White écrit:

« Je ne trouve rien dans la langue ou l'histoire de la Constitution pour appuyer le jugement de la Cour... À mon avis, son jugement est un exercice improvisé et extravagant du pouvoir de contrôle judiciaire que la Constitution confère à cette Cour. »

Le juge Rehnquist ajoute :

« Pour parvenir à son résultat, la Cour a nécessairement dû trouver dans le champ d'application du quatorzième amendement un droit qui était apparemment totalement inconnu des rédacteurs de l'amendement... »

Contestations constitutionnelles

Les critiques soutiennent que la Cour suprême a outrepassé sa responsabilité et n'a pas de fondement constitutionnel. De plus, à la suite de l'opinion opposée de White, des critiques affirment que le droit à l'avortement devrait être déterminé par le processus législatif par les législatures d'État.

Renversement de l'arrêt

En 2021, alors que l'État du Mississippi, qui veut restreindre l'avortement dans sa juridiction (interdiction après 15 semaines de grossesse, sauf urgences médicales ou « anomalie fœtale grave »), a demandé à la Cour suprême d'annuler l'arrêt Roe et donc et toutes les décisions relatives au droit à l'avortement prises au cours des cinq dernières décennies, des milliers de législateurs d'État, de membres du Congrès, de personnalités, médecins, infirmières, sages-femmes déposent des mémoires pour demander à la Cour d'au contraire confirmer Roe v. Wade et de rejeter la demande de l'État du Mississippi.

La Cour rend son jugement le 24 juin 2022 et par 6 voix contre 3 donne raison à l'État du Mississippi et révoque Roe v. Wade. Les États sont désormais libres de définir la politique relative à l'avortement dans leur juridiction.

L'évolution de Norma McCorvey

Norma McCorvey s'est depuis le procès convertie au christianisme et appartient au mouvement anti-avortement, cherchant à rendre l'avortement illégal. McCorvey se présente comme une victime de son ambitieuse avocate Sarah Weddington qui l'aurait utilisée afin de contester la loi de l'État du Texas interdisant l'avortement. En tant que partie prenante du procès, McCorvey a essayé de faire rouvrir le dossier par une cour de district du Texas et d'obtenir une décision opposée. Le nouvel argument qu'elle présente à la cour se base sur la douleur à la fois physique et morale que toute femme ayant avorté subit et sur des preuves supplémentaires que le fœtus est bien une personne. Le 19 juin 2003, le juge de district David Godbey a décidé que la demande de réouverture du procès n'était pas intervenue dans les délais impartis. L'avocat de McCorvey conteste l'existence de tels délais.

Norma McCorvey est décédée le 18 février 2017 à Katy au Texas. Alors qu'il ne lui reste que peu de temps à vivre, elle indique dans un documentaire avoir été payée par des groupes anti-avortement pour soutenir leur cause.

"Roe v. Wade." Oyez, www.oyez.org/cases/1971/70-18. (Page consultée le 28 juin 2022).
Contributeurs de Wikipédia, "Roe v. Wade," Wikipédia, l'encyclopédie libre, https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Roe_v._Wade&oldid=194870529 (Page consultée le juin 27, 2022).